

ACCESLIBRE

GUIDE À DESTINATION DES OFFICES DE TOURISME

Comprendre Acceslibre, prendre en main la plateforme et mobiliser votre écosystème touristique face à la nouvelle obligation du Registre Public d'Accessibilité (RPA), applicable à partir de juin 2026.



Acceslibre, qu'est-ce que c'est ?

Un service public numérique au service de l'inclusion

Acceslibre est la plateforme publique collaborative de référence sur l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Portée par le Ministère de la Transition Écologique, elle est incubée dans le cadre du programme **Beta.gouv.fr**.

Acceslibre poursuit une mission simple et essentielle : **collecter et diffuser gratuitement les données d'accessibilité** des lieux ouverts au public, afin de faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap et, plus largement, de toute personne sensible aux questions d'accessibilité.

LE CONSTAT

12 M

de personnes en situation de handicap

En France, près de **22 millions de personnes** sont directement concernées par les questions d'accessibilité.

Pourtant, l'information relative à l'accessibilité des lieux ouverts au public reste **rare, dispersée et peu actualisée** sur le web.

10 M

SENIORS DE PLUS DE 70 ANS

Les personnes concernées doivent multiplier les appels, consulter plusieurs sites et renoncer parfois à leurs déplacements.

LA MISSION D'ACCESLIBRE

Collecter et diffuser les données d'accessibilité des établissements recevant du public, de manière gratuite et communautaire, pour permettre à chacun de trouver facilement, sur le web, les informations d'accessibilité des lieux qu'il souhaite fréquenter.

Le rôle clé des offices de tourisme

Un relais stratégique au cœur des territoires

Les offices de tourisme occupent une position charnière au sein de l'écosystème touristique local. Premiers interlocuteurs des visiteurs et des professionnels, ils disposent d'une **connaissance fine des établissements de leur territoire** et d'une capacité unique à mobiliser commerçants, hébergeurs et prestataires. À ce titre, ils constituent le **relais naturel d'Acceslibre** pour faire progresser la collecte et la diffusion de l'information d'accessibilité.

TROIS LEVIERS D'ACTION

1 Renseigner la fiche

Se rendre sur acceslibre.beta.gouv.fr, créer la fiche de l'office de tourisme ou compléter la fiche existante jusqu'à 100 %.

2 Déployer le widget

Intégrer le widget Acceslibre sur le site web de l'office de tourisme pour afficher les informations d'accessibilité auprès des visiteurs.

3 Mobiliser les partenaires

Sensibiliser et accompagner les commerçants, hébergeurs et prestataires du territoire pour qu'ils renseignent leurs informations d'accessibilité.

UN ÉCOSYSTÈME DÉJÀ CONNECTÉ

Acceslibre est interconnecté avec les principaux acteurs du tourisme : **plus de 3 500 offices de tourisme** disposent déjà d'une fiche sur la plateforme. Les champs d'accessibilité sont mis à disposition avec les Systèmes d'Information Touristique (**Apidae, Tourinsoft**), et une connexion est en cours avec **ADN Tourisme** pour l'intégration des nouveaux champs d'accessibilité sur Data Tourisme, selon la trame Acceslibre.

Prendre en main la plateforme

Un parcours simple, pensé pour un usage autonome

La plateforme Acceslibre a été conçue pour être prise en main rapidement, sans compétence technique particulière. Le formulaire de contribution peut être complété en **moins de 5 minutes** par le responsable d'un établissement ou par un usager.

Étape 1 — Créer ou compléter la fiche de l'office

Rendez-vous sur **acceslibre.beta.gouv.fr**. Recherchez votre établissement ou créez une nouvelle fiche. Le formulaire est composé de **questions fermées (oui / non / inconnu)**, avec un dévoilement progressif, afin de démystifier la complexité de l'accessibilité.

Étape 2 — Intégrer le widget sur votre site web

Une fois la fiche créée, un **lien widget est généré automatiquement**. Ce widget s'affiche sous forme de fenêtre pop-up sur votre site et présente un résumé structuré des informations d'accessibilité (stationnement, accès, personnel, sanitaires, etc.).

Le widget a été pensé pour être installé sans développement. Vous pouvez l'utiliser pour votre propre OT mais aussi pour tous les établissements de votre territoire présents dans Acceslibre.

Étape 3 — Mobiliser les acteurs du territoire

Relayez Acceslibre auprès des commerçants, hébergeurs, restaurateurs et prestataires de loisirs. Dès juin 2026, les établissements ayant complété leur fiche à 100 % bénéficient de la **validation RPA** et voient leurs données diffusées sur de nombreux sites partenaires (Google, TheFork, Expedia, Allociné...).

Le RPA évolue en juin 2026

Une obligation réglementaire qui change pour tous les ERP

Le **Registre Public d'Accessibilité (RPA)** est un document obligatoire pour tous les établissements recevant du public, instauré pour informer les usagers des dispositions prises en matière d'accessibilité. À partir de **fin juin 2026**, le RPA fait l'objet d'une évolution réglementaire majeure : il devra désormais être **renseigné au format numérique**, et non plus au format papier.

CE QUI CHANGE CONCRÈTEMENT

- Modification réglementaire du Registre Public d'Accessibilité.
- Obligation pour tous les gestionnaires d'ERP, publics comme privés, de renseigner le RPA au format numérique.
- Remplissage du RPA directement sur **aceslibre.beta.gouv.fr**.
- Date prévue d'entrée en vigueur : **fin juin 2026**.

VOTRE RÔLE DANS L'ANTICIPATION DE L'ÉCHÉANCE

En qualité d'office de tourisme, vous êtes en première ligne pour **accompagner les professionnels du tourisme** de votre territoire. Sensibiliser dès aujourd'hui les commerçants, hébergeurs et restaurateurs à la nouvelle obligation RPA permet d'anticiper sereinement l'échéance de juin 2026.

En complétant une fiche Acceslibre à 100 %, un établissement satisfait simultanément son obligation RPA et gagne en visibilité sur l'ensemble des plateformes partenaires. Acceslibre devient ainsi le **point d'entrée unique** pour conjuguer conformité réglementaire et attractivité touristique.

Synthèse et ressources

Les points clés à retenir

1

Une plateforme publique de référence

Acceslibre est le service public numérique de collecte et de diffusion des données d'accessibilité des ERP, gratuit et collaboratif.

2

Un rôle stratégique pour les offices de tourisme

Renseigner sa fiche, déployer le widget et mobiliser les partenaires du territoire : trois actions qui renforcent l'attractivité touristique et l'inclusion.

3

Une échéance RPA à anticiper dès maintenant

L'obligation de renseignement numérique du Registre Public d'Accessibilité entrera en vigueur fin juin 2026. Acceslibre centralise la démarche en un point unique.

4

Un écosystème interconnecté

Apidae, Tourinsoft, ADN Tourisme, Google, Expedia, TheFork, Paris 2024 : les données Acceslibre sont diffusées largement.

POUR ALLER PLUS LOIN

Plateforme

aceslibre.beta.gouv.fr

Données ouvertes

data.gouv.fr — API publique

Contacts

Olivier ROUSSEAU — Responsable déploiement
olivier.rousseau@beta.gouv.fr

Sophie TCHENG — Co-fondatrice
sophie.tcheng@developpement-durable.gouv.fr